



# GUIDE D'UTILISATION DE L'ASSURANCE VOYAGE

## SOMMAIRE

<b>1. LES GARANTIES DU PACKAGE</b> .....	<b>4</b>
<b>2. LES DOCUMENTS D'ASSURANCE</b> .....	<b>6</b>
<b>3 SERVICES</b> .....	<b>7</b>
<b>4. BONNES PRATIQUES</b> .....	<b>8</b>

**V**otre police d'assurance et les garanties uniques qu'elle offre ont été spécialement conçues par **AVI International**, courtier en assurance voyage spécialisé depuis plus de 40 ans dans les programmes éducatifs dédiés aux jeunes et aux étudiants.

- OFFRE TOUT INCLUS
- COUVERTURE COVID
- GARANTIES ELEVEES
- ASSISTANCE MEDICALE 24/24
- OBTENTION DE RDV ET AVANCE DE FRAIS MEDICAUX PAR L'ASSISTANCE
- ACCES AUX RESEAUX MEDICAUX INTERNATIONAUX
- EQUIPE MULTILINGUE
- DECLARATION DE SINISTRES EN LIGNE
- AVI APP ET L'ASSISTANCE EN UN CLIC



# 1. GARANTIES DU SECURITY PASS'PORT



**NOTE :** Il s'agit d'un résumé des garanties de votre police d'assurance. Pour plus de détails concernant la couverture, les procédures d'assistance, etc., veuillez vous connecter à votre compte personnel sur notre site [www.avi-international.info](http://www.avi-international.info)

GARANTIES D'ASSISTANCE	Montants et plafonds
<b>Assurance des frais médicaux</b>	1 000 000 € /assuré
<b>Nombre d'intervention</b>	Illimité pendant la durée de validité
<b>Dont Soins psychiatriques et psychologiques</b> Durée de séjour inférieure à 3 mois Durée du séjour de 3 à 6 mois Durée du séjour de plus de 6 mois	Non couvert Maximum 300 €/assuré Maximum 600 €/assuré
<b>Dont Rééducation, kinésithérapie, chiropractie</b> Durée de séjour inférieure à 3 mois Durée du séjour de 3 à 6 mois Durée du séjour de plus de 6 mois Suite à accident	Maximum 200 €/assuré Maximum 200 €/assuré Maximum 400 €/assuré Frais réels
<b>Dont Soins dentaires d'urgence</b> Durée de séjour inférieure à 3 mois Durée du séjour de 3 à 6 mois Durée du séjour de plus de 6 mois	Maximum 200 €/assuré Maximum 400 €/assuré Maximum 800 €/assuré
<b>Frais dentaires consécutifs à un accident ( y compris dans le pays de domicile)</b>	Maximum 440 € / dent – Maximum 1 300 € / sinistre
<b>Dont Frais d'optique (lunettes/lentilles) consécutifs à un accident</b>	Maximum 420 €/assuré
<b>Rapatriement médical</b>	Frais réels
<b>Envoi d'un médecin sur place à l'étranger</b>	Frais réels
<b>Envoi de médicaments à l'étranger</b>	Frais d'envoi
<b>Prolongation de séjour Assuré</b>	150 €/ nuit/assuré Maximum 1 500 €
<b>Prolongation de séjour de l'accompagnant</b>	150 €/ nuit/assuré Maximum 1 500 €
<b>Retour au domicile après consolidation</b>	Billet retour
<b>Retour d'un accompagnant assuré</b>	Billet retour

<b>Visite d'un proche en cas d'hospitalisation</b>  <b>En cas d'hospitalisation &gt; 3 jours</b>  <b>En cas d'hospitalisation &gt; 7 jours</b>  <b>Frais d'hébergement</b>	Billet aller/retour pour une personne : 1 400 € maximum Billet aller/retour pour 2 personnes maxi : 2 800 € maximum  75 €/ nuits/personne pendant 15 jours maximum 105 €/nuit pour 2 personnes maxi pendant 15 jours maximum
<b>Rapatriement en cas de décès</b> <b>Transport</b> <b>Frais de cercueil</b>	Illimité 2 000 €/assuré
<b>Présence d'un proche en cas de décès</b> <b>Billet</b>  <b>Hébergement</b>	Billet aller/retour pour une personne : 1400 € maximum  75 €/nuit/personne Maximum 1 050 €
<b>Retour anticipé</b> <b>Voyage d'une durée de moins de 5 mois</b> <b>Voyage de 5 mois et plus</b> <b>Dans tous les cas</b>	Billet retour Billet aller/retour Maximum 10 000 € /assuré
<b>Assistance en cas de perte ou de vol de papiers à l'étranger</b> <b>Conseil et envoi</b> <b>Avance de fonds</b>	Frais réels 1 000 €
<b>Réfection des papiers</b>	200 €/assuré
<b>Transmission de messages urgents</b>	Frais réels
<b>Assistance juridique à l'étranger</b> <b>Avance de la caution pénale</b> <b>Frais d'avocat</b>	7 500 € 3 000 €
<b>GARANTIES D'ASSURANCE</b>	<b>Montants et plafonds</b>
<b>Perte vol ou détérioration de bagages</b> <b>Objets de valeur sans franchise</b> <b>Retard de livraison &gt; 24 heures</b>	3 000 €/assuré 350 €/objet - 700€ 200 €/assuré et 1 000 € /événement
<b>Retard de transport</b>  <b>Franchise</b>	70 €/24 heures supplémentaires 420 €/assuré 24 heures
<b>Frais de recherche et de secours</b>	2 000 €/assuré 15 000 €/événement
<b>Individuelle Accidents</b> <b>Décès</b> <b>Invalidité Permanente</b>	15 000 €/assuré 100 000 €/assuré
<b>Responsabilité Civile</b> <b>Assurance responsabilité Civile vie privée</b> <b>Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus</b> <b>Dont dommages matériels et immatériels consécutifs</b>  <b>Dont les Dommages causés aux biens mobiliers listés dans l'inventaire annexé au contrat de location</b>  <b>Défense et recours</b>	1 000 000 € par sinistre 500 000 € par Assuré  10 000 € par sinistre 20 000 € par litige avec un seuil d'intervention à 380 €

## 2. DOCUMENTS D'ASSURANCE

a. Le certificat d'assurance :



### Certificat d'adhésion

Membre N°

<sup>1</sup> Police assurance N° 9890801

Nom - Prénom (Date de naissance)

SECURITY PASS'PORT - Contrat identifiant:

Rapatriement médical	Frais réels
Rapatriement du corps en cas de décès	Frais réels
Responsabilité civile vie privée - dommages corporels	€ 1 000 000
Responsabilité civile vie privée - dommages matériels	€ 500 000
Frais médicaux à l'étranger (maladie - y compris Covid19/accident)	€ 1 000 000 par événement - Nombre événements illimité

Souscrit le janv. 20, 2022

<sup>2</sup> Début de garantie: janv. 27, 2022

<sup>3</sup> Fin de la garantie: Jun 26, 2022

Pays résidence: FRANCE

<sup>4</sup> Zone de destination: USA

Assureur : AXA Assistance  
Société au capital de 130.702.613 €, enregistrée au registre du pays: BELGIQUE sous le n°415 591 055  
Siège social : 168 Avenue Louise, 1050 Ixelles BRUXELLES CAPITALE - BELGIQUE.

1. Numéro de police : à communiquer à l'opérateur au moment de la demande d'assistance
2. Date de début de la garantie : date du début du séjour
3. Date de fin de la garantie : date de fin du séjour
4. Pays de destination : pays où a lieu le programme

b. La carte d'assurance :

<p>Policy N°9890801                      Member N° Contract N°</p> <p>Last Name-First name (Date of birth)</p> <p>Valid from: Jan 27, 2022 to: Jun 26, 2022</p> <p><b>Emergency assistance/Urgent care/Service urgence assistance:</b></p> <table border="0"> <tr> <td>IN USA/CANADA :</td> <td>+1-888-647-4290</td> </tr> <tr> <td>WORLD OUT OF</td> <td>+33 1 86 65 22 53</td> </tr> <tr> <td>USA/CANADA :</td> <td></td> </tr> </table>	IN USA/CANADA :	+1-888-647-4290	WORLD OUT OF	+33 1 86 65 22 53	USA/CANADA :		<p><b>Claims office address/Service remboursements :</b></p> <p>Claims Agent : AVI Claims Le Colisée Gardens, 10 avenue de l'Arche, CS 70126 92419 Courbevoie Cedex FRANCE</p> <p><b>Refund request/Demande de remboursement :</b></p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Make your refund request online at : <a href="https://www.avi-international.info">https://www.avi-international.info</a></p> </div>
IN USA/CANADA :	+1-888-647-4290						
WORLD OUT OF	+33 1 86 65 22 53						
USA/CANADA :							

En cas d'assistance médicale, appelez le plateau d'assistance au numéro ci-dessus

## 3. SERVICES

### a. Assistance



- Assistance en cas d'urgence 24/7 fournie par **AXA Assistance**
- Numéro d'appel dédié en fonction de la zone géographique
- Service client en différentes langues
- Réseau international de prestataires médicaux
- Garantie de paiement sans avance de frais

### b. Digital Solutions

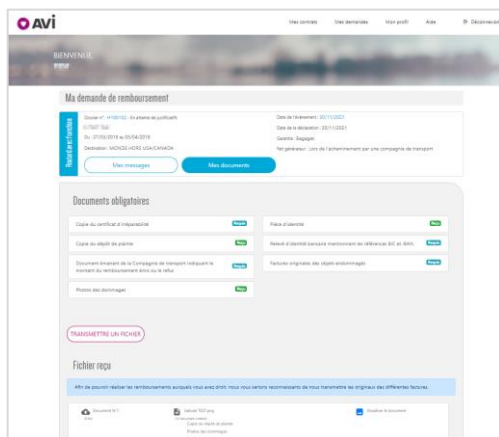
#### APPLICATION MOBILE

Accès sécurisé de l'assuré à tous les services et à tout moment :



- Contact avec l'assistance en cas d'urgence
- Téléchargement des cartes et certificats d'assurance
- Consultation des Conditions Générales

**SITE DE DECLARATION DE SINISTRE EN LIGNE** : depuis [www.avi-international.info](http://www.avi-international.info)

The screenshot shows the AVI website interface for filing a claim. It includes a navigation bar with 'Mes contrats', 'Mes demandes', 'Mon profil', 'Aide', and 'Déconnexion'. The main content area is titled 'Ma demande de remboursement' and contains a form with fields for 'Dossier n°', 'Date de l'événement', 'Date de remboursement', 'Date de la demande', 'Statut de la demande', and 'Destinataire'. Below the form is a section for 'Documents obligatoires' with a grid of upload buttons for various documents like 'Copie du certificat d'assurance', 'Fiche d'identité', 'Copie du détail de police', 'Relevé d'identité bancaire', 'Document issu de la Compagnie de transport indiquant le montant du remboursement', and 'Photos des dommages'. At the bottom, there is a 'TRANSMETTRE UN FICHIER' button and a 'Fichier reçu' section.

- Créez votre compte ou connectez-vous à l'aide de votre e-mail et mot de passe.
- Depuis la rubrique « *Mes contrats* », cliquez sur « *Demander un remboursement* »
- Compléter le formulaire en ligne et valider votre demande
- Joignez vos pièces justificatives
- Suivi du statut du dossier depuis « *Mes demandes* »
- Contact avec le service Gestion



## 4. BONNES PRATIQUES



**Appelez ou faites appeler toujours le Plateau d'assistance avant d'engager des frais pour ouvrir un dossier.**

Le numéro de téléphone est indiqué sur votre carte d'assurance.



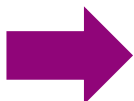
Quand vous appelez le Plateau d'assistance, identifiez-vous en tant qu'assuré(e), donnez le numéro de police qui se trouve sur votre carte d'assurance et expliquez la nature de votre urgence.

**Le fait de ne pas contacter le Plateau d'assistance avant d'engager des frais, peut conduire au refus total ou partiel de prise en charge du dossier.**



### COUVERTURE COVID

- Traitement médical d'urgence, mise en quarantaine et rapatriement si l'assuré contracte le COVID-19 ou une autre maladie infectieuse pendant son séjour à l'étranger.
- Retour anticipé de l'assuré dans son pays de domiciliation si
  - Le Ministère des Affaires Etrangères du PAYS DE DOMICILIATION, ou tout autre organisme compétent de ce pays, conseille à l'assuré de rentrer chez lui en raison du COVID-19 ou d'une autre maladie infectieuse ou pandémique.
  - un membre de la famille de l'assuré est atteint du COVID 19 ou d'une autre maladie infectieuse, alors que l'assuré se trouve à l'étranger.
- Les conséquences et effets secondaires de la vaccination sont couverts également (les vaccins sont cependant exclus).



Quelle que soit la situation COVID, le Plateau d'assistance doit être **OBLIGATOIREMENT** contacté avant d'engager toutes dépenses médicales



## VERIFICATIONS AVANT LE DEPART

### AVANT DE PARTIR A L'ETRANGER

- Si vous êtes sous traitement, n'oubliez pas d'emporter vos médicaments et renseignez-vous sur les conditions d'acheminement de ceux-ci en fonction de votre destination.
- Dans la mesure où nous ne pouvons nous substituer aux secours d'urgence, nous vous conseillons, particulièrement si vous pratiquez une activité physique ou motorisée à risque, ou si vous vous déplacez dans une zone isolée, de vous assurer au préalable qu'un dispositif de secours d'urgence a été mis en place par les autorités compétentes du pays concerné pour répondre à une éventuelle demande de secours.
- En cas de perte ou de vol de vos clés, il peut être important d'en connaître les numéros. Prenez la précaution de noter ces références.
- De même, en cas de perte ou de vol de vos papiers d'identité ou de vos moyens de paiement, il est plus aisé de reconstituer ces documents si vous avez pris la peine d'en faire des photocopies et de noter les numéros de votre passeport, carte d'identité et carte bancaire, que vous conserverez séparément.

---

**[www.avi-international.net](http://www.avi-international.net)**

Document non contractuel © AVI 2022

AVI International (Groupe SPB) - S.A.S. de courtage d'assurances au capital de 100 000 euros - Siège social : 8-14 avenue de l'Arche, ZAC Danton - 92400 Courbevoie, France. RCS Paris 323 234 575 - N° ORIAS 07 000 002 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) Le nom des entreprises avec lesquelles AVI International travaille peut vous être communiqué à votre demande. AVI International est soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 61 rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 09. En vue du traitement d'éventuels différends, vous pouvez formuler une réclamation par courrier simple à AVI International et si le conflit persiste auprès de l'ACPR.